

Estimation du potentiel de la Zakat au Maroc

An estimate of Zakat's potential in Morocco

Abderrahim HADDAD

Laboratoire de l'ingénierie systèmes et aide à la décision (LISAD), Ecole Nationale des Sciences Appliquées d'Agadir, Université Ibn Zohr, Agadir, Maroc

Fadma EL MOSAID

Laboratoire de l'ingénierie systèmes et aide à la décision (LISAD), Ecole Nationale des Sciences Appliquées d'Agadir, Université Ibn Zohr, Agadir, Maroc

Résumé. La Zakat, troisième pilier de l'islam, est une aumône obligatoire visant à éradiquer la pauvreté dans les sociétés musulmanes. Elle est considérée comme une source de financement du secteur sociale et un outil islamique important de redistribution des richesses. Elle cherche également à instaurer les principes de solidarité entre les musulmans en imposant à ceux qui disposent d'un certain niveau de richesse à en donner une partie à une catégorie bien déterminée fixée principalement par les textes du Quran, ceci est dans le but de les aider à ressortir définitivement du cercle de la pauvreté. Au Maroc, un fond spécial de la Zakat a été créé en 1980 sous la tutelle du ministère de l'économie et de la finance et figure depuis dans la loi de finance de chaque année mais il n'a jamais été mis en œuvre suite une absence de décrets d'applications. Ce fonds peut être une source potentielle de financement « islamique » d'investissement dans le secteur sociale, ainsi il contribuerait à côté des autres programmes lancés par l'Etat Marocain à lutter contre la vulnérabilité sociale. Le présent article est scindée en trois parties, la première vise à expliquer le cadre conceptuel de la Zakat et une revue littérature, la deuxième partie montre son potentiel économique en menant un essai d'estimation basé sur les deux méthodes décrite dans les travaux de Jahangir & Bulut (2022) et Shaikh (2015), les deux méthodes en question ont permis de conclure une estimation de la Zakat potentielle au Maroc qui est de l'ordre de 1,97% à 3,96% du PIB. Enfin les observations constatées seront présentées et discutées.

Mots-clés: *Zakat, Estimation, Maroc, Finance Islamique, Potentiel.*

Abstract. Zakat, the third pillar of Islam, is an obligatory alms to eradicate poverty in Muslim societies. It is considered a source of financing for the social sector and an important Islamic tool for wealth redistribution. It also aims to reinforce the principles of solidarity between Muslims, by requiring those with a certain level of wealth to donate part of it to a specific category, as defined mainly by Quranic texts, to help them get out of the poverty zone forever. In Morocco, a special Zakat fund was set up in 1980 under the supervision of the Ministry of Economy and Finance and has been included in the Finance Act every year but has never been implemented due to a lack of implementing decrees. This fund could be a potential source of "Islamic" financing for investment in the social sector and would thus contribute alongside other programs launched by the Moroccan government to the reduction of vulnerability. This article is divided into three parts, the first focusing on explaining the conceptual framework of Zakat and a literature review, the second on its economic potential by conducting an estimation test based on the two methods described in the work of (Jahangir & Bulut, 2022) and (Shaikh, 2015), the two methods in question concluded an estimate of potential Zakat in Morocco of the order of 1.97% to 3.96% of GDP. Finally, the observations made will be presented and discussed.

Keywords: *Zakat ; Estimation; Morocco; Islamic Finance; Potential.*

Abstract. Moroccan SMEs, which are closely linked to banking institutions to obtain the financing needed for their projects, often find themselves in a situation where these sources of financing are not easily accessible. Indeed, access to credit is often difficult for these categories of companies that are frequently confronted with the phenomenon of total and partial credit rationing. Among the causes of this problem, we can cite the somewhat opaque nature of their information system and their inability to comply with bank financing conditions compared to large companies. This article aims to shed light on the relationship between restrictive bank clauses, including the availability of guarantees, the characteristics of the credit requested and the credit rationing of SMEs in the CASABLANCA-SETTAT region. We conducted a questionnaire survey of 218 SMEs in the same region. Contingency and simple regression tests show that the lack of guarantees is a direct cause of total and partial credit rationing, particularly for small businesses that need significant financing.

Keywords: *Moroccan SMEs; Information asymmetry; Credit rationing; Bank financing; Bank restrictive clauses; Guarantee.*

1. Introduction

La Zakat, troisième pilier de l'islam, est une aumône obligatoire visant à éradiquer la pauvreté dans les sociétés musulmanes. Elle est considérée comme une source de financement du secteur sociale et un outil islamique important de redistribution des richesses du plus riche vers le moins riche. Elle cherche également à instaurer les principes de solidarité entre les musulmans en imposant à ceux qui disposent d'un certain niveau de richesse à en donner une partie à une catégorie bien déterminée fixée principalement par les textes du Quran dans le but de les aider à sortir définitivement du cercle de la pauvreté.

Au Maroc, Zakat n'est pas règlementée, le citoyen peut donner sa Zakat à qui le souhaite, sans intervention de l'Etat ou d'aucune institution, la Zakat reste alors une affaire personnelle et dépend étroitement de la conviction de chacun. Cependant, un fond spécial de la Zakat a été créé en 1980 sous la tutelle du ministère de l'économie et de la finance, suite au discours Royal de 1979 du Roi Hassan II. Ce fond figure depuis dans la loi de finance de chaque année mais il n'a jamais été mis en œuvre en raison d'absence des décrets d'applications.

Ce fonds spécial peut être une source potentielle de financement « islamique » du secteur sociale. Ainsi il contribuerait à côté des autres programmes lancés par l'Etat Marocain à lutter contre la vulnérabilité sociale sachant que le taux de pauvreté au Maroc a grimpé à l'instar des autres pays au monde pour atteindre 12,7% en 2020 (HCP, 2024) et en particulier après la crise bancaire dans l'Etat unies d'Amérique des subprimes en 2008 qui a été suivie d'un double impact de la pandémie et de la baisse des prix du pétrole en 2019. La conjoncture économique actuelle incite les décideurs économiques à chercher d'autre source de financement par fois innovatrice, alors qu'une source potentielle de financement classique et islamique n'est pas encore exploitée par l'Etat. A cet effet, il est important de s'interroger d'abord sur le montant potentiel qu'il peut être collecté du fond de la Zakat au Maroc en cas de la mise en place d'une institution sous la responsabilité de l'Etat au Maroc.

Certes, il existe un certain nombre de recherches qui ont déjà été menées au Maroc visant la valorisation du potentiel de la Zakat, à titre d'exemple, nous citerons les travaux des chercheurs (Lahjouji & Kahf, 2021), (Attak, 2022) et (Lahjouji & Lahjouji, 2024). Néanmoins, le présent article a une singularité qui consiste en l'utilisation des deux approches (classique et alternative) qui reposent fondamentalement sur la doctrine islamique (Jurisprudence Islamique), ce qui est de nature à contribuer à l'enrichissement des méthodes d'estimation de la Zakat au Maroc.

La littérature ne cesse de mettre en évidence le rôle primordial de la Zakat dans la lutte contre la pauvreté dans ses différentes formes. Cependant il n'est pas possible de déterminer avec

précision la valeur potentielle de la Zakat, et ce en raison de plusieurs contraintes à savoir la difficulté liée à savoir la valeur des patrimoines qui doivent être soumis à la Zakat, d'autres part, les contraintes liées à Jurisprudence Islamique (les avis des savants). Ce travail permettra enrichir la recherche dans ce domaine, et de mettre entre les mains des chercheurs et des décideurs des valeurs de l'estimation de la Zakat au Maroc des années allant de 2012 à 2022 développée d'une manière scientifique claire.

Ce travail a une double valeur ajoutée, le premier consiste à offrir aux décideurs et chercheurs marocains des estimations de la Zakat potentielle pour la période 2012-2022. Ceci dans le but de leur permettre d'évaluer les effets éventuels de la Zakat sur le secteur social, Étant donné que l'Etat est engagé dans une vaste refonte de sa politique sociale. Le second vise à apporter une contribution à la recherche académique par le biais d'une nouvelle méthodologie de calcul. En effet, Les résultats de cette étude confirment, en quelque sorte, les travaux réalisés auparavant sur ce sujet, puisque les valeurs potentielles de la Zakat obtenues sont très similaires à celles des autres travaux de recherche.

Dans ce sens, ce papier propose d'aborder ce sujet en trois parties, la première vise à décliner le cadre conceptuel de la Zakat et une revue littérature, la deuxième partie montre son potentiel économique en menant un essai d'estimation basé sur la méthode décrite dans les travaux de (Jahangir & Bulut, 2022) et (Shaikh, 2015), enfin les observations constatées seront présentées et discutées.

2. Fondement et cadre conceptuel de la Zakat

a. Finance islamique

L'économie islamique, a un sens plus large que la finance islamique, elle est souvent confondue avec la banque islamique (ou participative), en effet la banque islamique n'est qu'une composante de la finance islamique, qui est à son tour un élément de l'écosystème de l'économie islamique.

La finance islamique, fait référence à la fourniture de services financiers conformément à la jurisprudence islamique (Chariaa). Elle est fondée sur les principes islamiques et les instructions de Dieu, respectivement le Quran (paroles de dieu), Sunna (paroles, habitudes et comportements du prophète Mohamed), Al Ijmaa (simplement c'est la doctrine, les concepts ou les pratiques sur lesquels les savants statuent sur l'aspect licite ou non) et Al Qiyass (c'est outil qui consiste à étudier les nouvelles problématiques qui ne sont pas déjà arrivées et qui ne sont pas déjà résolues par le Quran, la sunna et Al Ijmaa, alors les savants ont recours, pour donner un avis ou une solutions, à l'application des analogies des solutions déjà existant) (Adraoui et al., 2016).

En effet, le système économique islamique est le fruit d'une doctrine mise en pratique depuis quatorze siècles dans la civilisation islamique (Lahlou, 2018), ci-après les principes fondamentaux de la finance islamique (CDVM, 2011) :

- L'interdiction de l'intérêt
- Le principe de Partage des Pertes et Profits (PPP/3P) :
- L'interdiction de l'incertitude et de la spéculation (Gharar et Maysir)
- La tangibilité de l'actif
- Les activités illicites

Dans ce sens, plusieurs instruments basé sur les principes précités existe bien, on cite à titre indicatifs les opérations comme Morabaha, Moucharaka, L'Ijara, Salam, L'Istitnaa, Qard al

Hassan (prêt sans intérêt), Mousharaka, Moudaraba, Sukuk (CDVM, 2011). Ces opérations peuvent substituer celles de l'économie classique qui reposent sur le principe de la rareté et le taux usuraire, au moment où l'économie islamique stipule que la richesse doit être créée selon les besoins réels ni abondance ni rareté mais plutôt une optimisation de la richesse (Lahlou, 2023), d'autre part, selon le Professeur EL Meziane, les besoins à double dimension (spirituel et matériel) dite « la Maslaha » peuvent être amplement satisfaite par ces produits financiers islamique permet de satisfaire les besoins (El Meziane, 2023).

b. Zakat

Dans son sens linguistique, cette charité religieuse (la Zakat) désigne la bénédiction, la croissance, le développement, la pureté et la propreté (Sari, 2013), et dans le sens dite « chariatique » La Zakat, troisième pilier de l'islam, est donc une aumône obligatoire et l'un des outils les plus importants de la finance islamique, qui assure la redistribution des richesses et sert à réduire la pauvreté dans les sociétés musulmanes (Bouanani & Belhadj, 2020). En fait, elle est destinée à subvenir aux besoins immédiats des huit catégories de bénéficiaires éligibles « Asnaf » telles qu'elles sont définies dans le Saint Quran : Surat Tawba verset 60 " L'impôt sur l'aumône n'est que pour les pauvres et les nécessiteux, pour ceux qui sont employés à le gérer, pour ceux dont le cœur est attiré vers la foi, pour libérer les esclaves, pour ceux qui sont endettés, pour la cause d'Allah, et pour les voyageurs nécessiteux". "C'est une obligation de la part d'Allah. Et Allah est Omniscient et Sage" (Bouanani & Belhadj, 2020).

En effet, il existe plusieurs définitions de la Zakat, selon les écoles, ci-après les définitions des quatre écoles les plus célèbres (Chakir et al., 2021) :

Tableau 1 : Définitions de la Zakat selon les écoles quatre écoles

Nom de l'école	La définition
Hanafites	Don adressé à un musulman pauvre qui ne doit être ni un hachémite, ni un de ses serviteurs. Le donateur ne doit pas tirer de profit de la donation, et celle-ci doit être faite pour l'amour d'Allah.
Malékites	La Zakat est appliquée sur une partie spécifique des biens qui ont atteint le Nissab. Selon l'un des malékites, Addardir, la zakat consiste à donner une partie d'un bien spécifique ayant atteint le Nissab à quelqu'un qui le mérite.
Chafiites	La zakat désigne ce qui est donné d'un bien ou d'un troupeau en particulier.
Hanibalites	Elle désigne un don particulier avec des caractéristiques spécifiques

Source : Tableau préparé par nos soins sur la base de l'article de (Chakir et al., 2021)

La Zakat vise à créer un système socio-économique global qui génère des revenus pour les huit catégories précitées « Asnaf », en mettant en œuvre une distribution équitable des richesses. La Zakat est alors conçue pour que les pauvres d'aujourd'hui deviennent les payeurs de zakat de demain (Razak, 2022), L'expérience des pays qui ont fait usage de la Zakat témoigne, à des degrés différents, de la contribution de ce mécanisme à la lutte contre la pauvreté (Yerrou et al., 2023). Son importance sur le plan religieux peut être lustrée par le fait qu'elle a été citée 32 fois

dans le Quran, dont 27 fois mentionnée au même temps avec la Salat (prière obligatoire) (Lahlou, 2018).

Condition d'éligibilité de la Zakat, sont quatre, 1) propriété effective : les biens doivent être la propriété de celui qui les possède ; 2) Croissance : les biens en question doivent être en croissance réelle ou potentiel, 3) avoir le seul dite Nissab donnée par type de bien, généralement l'équivalent de 85 g d'or (le plus utilisé) et l'accomplissement d'une année lunaire complète, les conditions précitées ont été synthétisé ci-après (Attak, 2022) :

- Les biens doivent être la propriété effective de celui qui les détient
- Les biens doivent être en croissance réelle ou potentielle
- Atteindre le seuil ou la quantité minimale requise pour chaque type
- Etre en possession du bien pendant une année lunaire

Hormis Zakat Al Fitre, d'autres catégories de la zakat existes dont le taux de la taxation est variable et dépend essentiellement de la nature du bien, notamment 2,5%, 5%, 10% et 20% ainsi qu'un barème particulier applicable au bétail (Marzouki & Haitamy, 2021). Il est utile à signaler que les jurisprudences ne sont pas tous de même avis sur la manière de calcul de base de la Zakat.

Zakat Al-Fitr doit être payée par les musulmans pendant les derniers jours du mois sacré du Ramadan jusqu'au 1er jour du mois "Chaouel" de l'année lunaire et impérativement la période avant la prière de Eid Al Fitr (l'une des deux fêtes religieuses, les plus importantes des musulmans, qui arrive à l'occasion de l'achèvement du mois du Ramadan).

3. Zakat au Maroc

a. Histoire de la Zakat au Maroc

Historiquement le Maroc a connu le système de la Zakat avec l'arrivée de l'islam et ce système est resté ainsi jusqu'en 1901, où il a été supprimée et remplacée par le système de biannuelle Azizi. En effet l'organisation de la zakat au Maroc est passée par trois phases (H. Lahjouji et al., 2018) :

- Les trois siècles de l'émigration du Prophète de Makkah à Al Madina, où la zakat a été recueillie localement selon les principes de la Chariaa.
- Depuis l'État Morabéthain, étendue à l'ère Azizi en 1901, où elle se caractérise par un système de centralisation non stricte.
- La phase qui s'étend jusqu'à nos jours, qui est caractérisée par un système décentralisé sans aucune intervention de l'Etat Marocaine.

En effet, le Maroc connaît actuellement une organisation aléatoire des fonds de la zakat, dont chacun donne sa zakat à ceux dont il voit les conditions d'attribution, cette situation caractérisée par l'initiative individuelle et non organisée, réduisant ainsi l'efficacité de la réalisation des objectifs sociaux et économiques de la zakat.

b. Cadre réglementaire du fond Zakat au Maroc

Le Maroc après le discours du Roi Hassan II (1961-1999) en 1979, le gouvernement Marocaine par le Dahir n° 1-79-413 du 11 safar 1400 (31 décembre 1979) portant promulgation de la loi de finances pour l'année 1980 n°38-79, et adoptée par la chambre des représentants le 7 safar 1400 (27 décembre 1979) Publié dans le Bulletin Officiel n°3504-bis du 11 safar 1400 (31 décembre 1979) au niveau de l'article 44 stipule :

1 - en vue de permettre la comptabilisation des opérations afférentes à l'affectation du produit de la zakat, il est créé, à compter du 12 safar 1400 (1er janvier 1980), un compte spécial intitulé "fonds de la zakat", dont le ministre des finances est ordonnateur.

2 - ce compte retracera :

- Au débit : Les fonds qui seront dépensés sur ce compte conformément à la loi.
- Au crédit : Le produit de la Zakat

Fin de l'article 44,

Depuis sa création le 1^{er} janvier 1980, sous la responsabilité du Ministre de l'Economie et des Finances (Bulletin Officiel, 1979), le fonds spécial zakat figure chaque année dans la loi organique de finance sous le code 3.1.0.0.1.13.017 (TGR & D.R.R.C.I, 2023), malheureusement le fond en question n'est pas encore opérationnel et ce suite au manque des décrets d'application.

Par ailleurs, le ministère des Habous et des Affaires islamique a été chargé d'étudier la structure optimale de gestion de la Zakat au Maroc (Zarfi, 2019), par conséquence entre 1998 et 1999, le ministère précités a élaboré conjointement avec le ministère d'économie et des finances une proposition des lignes directrice pour la mise en œuvre du fond spéciale Zakat. La proposition parle d'une institution piloter par un conseil national de la Zakat rattaché directement au Roi Mohammed VI (Ghaouri et al., 2023).

4. Revue de littérature

La majorité des articles sur Zakat se focalisant sur les aspects de la redistribution des richesses, de la lutte contre la pauvreté et le rôle de la Zakat dans la croissance économique par exemple (Mawardi et al., 2023) (Subekti et al., 2022) (Syed et al., 2022) (Arwani et al., 2022) (Suriani et al., 2021) (Mujahid, 2019), toutefois, peu d'article ont été consacré à des études empiriques pour l'estimation de la valeur de la Zakat. Pour permettre à la Zakat de remplir son rôle économique et social, une modélisation basée sur les hypothèses des trois opinions des savants Z1, Z2 et Z3 a été mis en place par (Monzer, 1989), il s'agit des trois options suivantes :

- Z1 est basée sur le point de vue traditionnel de la majorité des savants
- Z2 est basée sur le point de vue du savant Al-Qaradawi
- Z3 est basé sur la version modifiée des opinions Al-Qaradawi dont la Zakat sur les actifs fixes est calculée à 2,5% de leur stock

Une autre modélisation développer par (Lahjouji & Kahf, 2021) qui se base essentiellement sur l'estimation des payeurs de zakat éligibles, et ils considèrent comme payeurs de zakat les personnes qui perçoivent les 20 % les plus élevés (Q5) et les 25% les plus bas (Q4) du revenu total.

(Monzer, 1989) a calculé l'estimation de la Zakat des quelques pays à savoir Egypte (Z1 : 2%, Z2 : 3,9% et Z3 : 4,9% du PIB), Indonésie (Z1 : 1%, Z2 : 1,7% et Z3 : 2,0% du PIB), Pakistan (Z1 : 1,6%, Z2 : 3,5% et Z3 : 4,4% du PIB), Qatar (Z1 : 0,9%, Z2 : 3,7% et Z3 : 3,2% du PIB), l'Arabie Saoudia (Z1 : 1,2%, Z2 : 3,7% et Z3 : 3,4% du PIB), Soudan (Z1 : 4,2%, Z2 : 6,3% et Z3 : 6,2% du PIB), Syrie (Z1 : 1,5%, Z2 : 3,1% et Z3 : 3,1% du PIB), Turquie (Z1 : 1,9%, Z2 : 4,9% et Z3 : 7,5% du PIB).

(Shirazi, 2006) a élaboré une estimation des payés Azerbaïdjan, Bangladesh, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gambie, Indonésie, Kirghizstan, Kirghizstan, Mauritanie, Niger, Nigeria, Pakistan, Sénégal, Sierra Leone, Tadjikistan, Turkménistan, Turkménistan et Ouzbékistan. Il a conclu que malgré le caractère multidimensionnel de la pauvreté, il peut dire que la pauvreté peut éliminer dans certaines payés en appliquant uniquement le niveau Z1 pour calcul de l'assiette de la Zakat ces payés sont Azerbaïdjan, Cameroun, Côte d'Ivoire, Indonésie, Kirghizstan, Pakistan, Sénégal, Tadjikistan, Turkménistan et Ouzbékistan. Alors que le niveau trop bas de la pauvreté dans d'autres payés ne permettrait pas d'éliminer la pauvreté même en se basant sur l'assiette la plus favorable « Z3 » il s'agit des payés de Burkina Faso, Gambie, Mali, Niger, Nigeria et Sierra Leone le haut niveau de pauvreté ne peut pas être éliminée même avec l'application de la Zakat avec l'assiette la plus favorable.

(Shirazi & Amin, 2009) leur papier a tenté d'estimer le manque de ressources et le potentiel de collecte de la Zakat en vue éliminer la pauvreté dans 38 pays membres de l'OCI.

(Salman Ahmed Shaikh, 2010) a examiné dans son papier un aperçu du montant de la Zakah qui peut être collecté au Pakistan.

(Firdaus et al., 2012) a visé estimer le potentiel de la zakat en Indonésie et à explorer les déterminants de paiement de la Zakat, cette étude a dégagé un potentiel estimé de la Zakat en Indonésie d'environ 217 Billion de roupies qui représente 3,4 du PIB en 2010, il aussi conclu que l'éducation, la profession et le revenu sont des paramètres déterminants pour le choix du lieu et la fréquence du paiement de la Zakat

(Fauzia et al., 2021) ont abordé la problématique de la digitalisation du système de collecte de la Zakat en Indonésie, et ils ont explorer les différentes opportunités que peut offert la technologie dans ce sens, il a été conclu que la mise en œuvre des moyenne numérique permettrons de collecte environ 5,32 billions de roupies par mois soit 63,93 billions de roupies par an en 2019.

(Attak, 2022) son papier a exploré le rôle de la Zakat pour absorber la pauvreté et sa contribution à la lutte contre la précarité au Maroc, et ce en estimant les fonds qui peuvent être collectés, les résultats de l'estimation montrent que la Zakat peut mobiliser une valeur moyenne de 1,8% à 4,75% du PIB sur la période 2011 - 2020. En effet, le papier montre que la Zakat qui peut être collectée au Maroc s'élèverait en moyenne entre une valeur minimal de 17 et une valeur maximale de 47 Milliards de dirhams.

Jahangir & Bulut, 2022 ce papier à mener une étude pour calculer l'estimation de la Zakat au Bangladesh en engageant à la fois la méthode classique et contemporaines de calcul de la Zakat, les résultats montrent que la Zakat en Bangladesh est estimé à 3,79 du PIB selon la méthode classique et à 2,33 % du PIB selon la méthode alternative.

5. Méthodologie de recherche

Pour aboutir à une estimation de la Zakat au Maroc, nous avons adopté deux approches, une approche classique et une approche alternative en se basant principalement sur les travaux d'estimation effectués par (Jahangir & Bulut, 2022) et (Shaikh, 2015) pour estimer la Zakat au Bangladesh, à noter que ce papier n'a pas comme objective de rentrer dans des considérations Fiqhiste (Jurisprudence islamique).

Pour calculer l'estimation de la Zakat, il est primordiale de connaitre la valeur du Nissab, et dans le but d'obtenir une estimation de la quantité moyenne d'Or détenue par les ménages au Maroc afin de calcul la valeur de Nissab, pour cela une enquête a été effectuée auprès les ménages au Maroc en basant sur un échantillon aléatoire, l'enquête a été lancer entre le 09-08-2024 au 21-08-2024, nous avons reçu 159 réponses. D'autre part les données secondaires concernent une période de 10 ans de 2012 à 2022. Ces données ont été récupérer de Haut-commissariat au plan (HCP) Maroc, la base de données de la banque mondiale, ministres de finance ...etc.

Dans un premier lieu nous allons calculer la valeur du Nissab suite aux résultats de l'enquête, et par la suite l'utiliser dans calcul pour les deux approches classique et alternatives.

6. Estimation du potentiel de la Zakat au Maroc

a. Calcul de Nissab

La valeur de Nissab est déterminée à partir de 85 grammes d'Or. Nous avons choisi de continue avec l'Or qui est le plus utilisé. Selon (Shaikh, 2015) la fonction de zakat de la richesse d'un individu "i" peut être représentée de la manière suivante :

$$Z_i = \sum_{i=0}^n 0,025 \times (NZW_t)$$

Avec :

- Z_i est la zakat d'un individu "i".
- La période "t" s'étend de t=1 (période actuelle) à "n" (point final de la vie).
- NZW_t représente la richesse nette en zakat, il est calculé comme suit : $(W_t - N_t)$ Où :
- W_t est le montant brut de la richesse
- N_t est la valeur du montant Nissab.

Tableau 2 : Calcul du Nissab

L'année concernée	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Prix de l'Or en (gramme / MAD)	542,29	535,43	481,65	395,62	396,11	385,25	348,6	375,4	329,34	451,26	456,69
Nissab Zakat en Or (Gramme)	85	85	85	85	85	85	85	85	85	85	85
Valeur de Nissab (MAD)	46 094,65	45 511,55	40 940,25	33 627,70	33 669,35	32 746,25	29 631,00	31 909,00	27 993,90	38 357,10	38 818,65
Nombre des ménages (unité)	6 162 985	5 987 089	5 811 193	5 643 284	5 475 376	5 307 468	5 139 560	4 971 652	4 813 291	4 790 468	4 767 646
Valeur de Nissab (Million MAD)	284 080,64	272 481,70	237 911,69	189 770,66	184 352,35	173 799,67	152 290,30	158 640,44	134 742,79	183 748,47	185 073,56

Source: Calculé par les auteurs sur la base des données de HCP Maroc

b. La valeur totale de l'Or détenu par les ménages

Il est difficile de connaitre la quantité d'Or chez les ménages en raison de manque de partage de ce genre d'information. Pour cela une estimation de cette quantité a été menée en se basant sur une enquête comme expliqué au niveau de la méthodologie, les résultats de l'enquête ont dégagé une quantité d'Or par ménage de 65 g. Toutefois les ménages qui ont été considéré détentrice de cette quantité est les

ménages urbain qui possèdent leurs maison. Selon le haut-commissariat au plan entre 57% et 67% des ménages possèdent leurs maisons alors que les autres sont généralement soit des locataires ou ayant une mise à disposition gratuite.

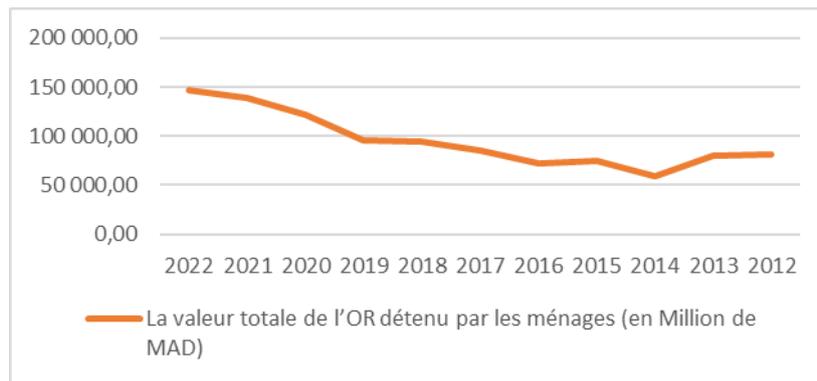
Tableau 3 : La valeur totale de l'Or détenu par les ménages

L'année concernée	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Total des ménages Urbains (ménage)	6 162 985	5 987 089	5 811 193	5 643 284	5 475 376	5 307 468	5 139 560	4 971 652	4 813 291	4 790 468	4 767 646
Taux de ménage ayant une maison (en %)	67,30%	67,00%	66,90%	66,40%	66,90%	63,80%	62,50%	61,40%	57,60%	57,40%	57,10%
Total des ménages propriétaires de leurs propres maisons (ménage)	4 147 689	4 011 350	3 887 688	3 747 141	3 663 027	3 386 165	3 212 225	3 052 594	2 772 456	2 749 729	2 722 326
Quantité moyenne d'Or détenu par ménage (grammes/ménage)	65,00	65,00	65,00	65,00	65,00	65,00	65,00	65,00	65,00	65,00	65,00
Total de l'Or détenus par les ménages (en grammes)	269 599 778,83	260 737 725,95	252 699 727,61	243 564 137,44	238 096 725,36	220 100 697,96	208 794 625,00	198 418 631,32	180 209 615,04	178 732 370,41	176 951 162,73
Prix de l'Or en (gramme / MAD)	542,29	535,43	481,65	395,62	396,11	385,25	348,60	375,40	329,34	451,26	456,69
La valeur totale de l'OR détenu par les ménages (en Million de MAD)	146 201,26	139 606,80	121 712,82	96 358,84	94 312,49	84 793,79	72 785,81	74 486,35	59 350,23	80 654,77	80 811,83

Source : Calculé par les auteurs sur la base des données de HCP Maroc

Selon l'estimation obtenue au tableau n°03, la quantité d'Or détenu par les ménages urbains est en croissance continue depuis 2012, qui est de l'ordre de 176 951 162,73 grammes par ménage pour atteindre en 2022 une quantité de 269 599 778,83 grammes par ménage et sa valeur en dirhams dépend du prix de l'Or de chaque année qui change rapidement (*Prix de l'Or*, 2024) et la valeur totale a varié entre 80 811,83 millions de dirhams en 2012 à 146 201,26 Millions de dirhams en 2022 le graphe ci-après illustre la valeur totale de l'Or détenu par les ménages pour la période allant de 2012 à 2022 (voir la figure n°01).

Figure 1 : La valeur totale de l'Or détenu par les ménages



Source: Auteurs

Il est important de prendre en considération les éléments ci-après pour simplification des calculs vu que certaines composantes sont difficiles à calculer, et pour supprimer ces contraintes des hypothèses suivantes doivent être prises en compte.

Dans ce sens, et vu la difficulté de récupérer le prix moyen par tête des bovins, ovins et chèvres nous avons fait l'estimation suivante :

- Les bovins sont estimés à 4500 DH/ tête
- Les ovins sont estimés à 1500 DH/tête
- Les chèvres sont estimés 1200 DH/tête

D'autre part, les ménages qui ont été considéré détenteur de cette quantité est les ménages urbains qui possèdent leurs maisons.

c. Estimation de la Zakat – Méthode classique

Le tableau suivant récapitule l'ensemble des calculs pour estimer la Zakat en utilisant la méthode classique

Tableau 4 : Estimation de la Zakat – Méthode classique

L'année concernée	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
La valeur totale de l'OR détenu par les ménages (en Million de MAD)	146 201,26	139 606,80	121 712,82	96 358,84	94 312,49	84 793,79	72 785,81	74 486,35	59 350,23	80 654,77	80 811,83
La monnaie en circulation (en Million MAD)	372 786	337 711	319 282	266 771	248 478	231 784	215 747	205 884	191 458	182 080	172 494
Fonds sur les comptes de dépôt (en Million MAD)	42 445	38 968	35 974	29 790	31 659	30 619	33 780	23 165	16 948	26 978	26 998
Marché des capitaux (en Million MAD)	561 104	690 717	584 976	626 693	582 155	626 965	583 380	453 316	484 448	451 113	445 268
Réserves nettes de change auprès de la Banque (en Million MAD)	297 946	293 203	284 349	243 791	224 610	240 944	249 243	222 060	179 575	146 528	143 526
Variation des stocks (en Million MAD)	39 746	51 484	27 596	52 014	55 508	42 607	29 014	24 072	24 861	34 893	33 006
Encours du plan d'épargne national (en Million MAD)	356 129	359 265	318 211	336 909	307 778	306 861	287 551	284 583	243 866	242 174	211 217
Élevage (bovins) (en Million MAD) (Estimé à 4500 DH/ tête)	13 954	14 305	14 292	15 018	15 485	15 138	14 918	14 810	14 574	15 051	14 755
Élevage Bétail (ovins) (en Million MAD) (Estimé à 1500 DH/tête)	32 701	34 090	33 161	32 388	29 820	29 796	29 795	27 764	28 825	29 249	28 646
Élevage Bétail (chèvre) (en Million MAD) (Estimé à 1200 DH/tête)	7 254	7 449	7 177	7 192	6 878	6 890	7 158	7 478	7 503	7 492	7 428
(A) Valeur totale (en Million MAD)	1 870 265,88	1 966 797,34	1 746 730,89	1 706 925,53	1 596 684,88	1 616 396,71	1 523 370,81	1 337 618,38	1 251 408,13	1 216 213,13	1 164 149,44

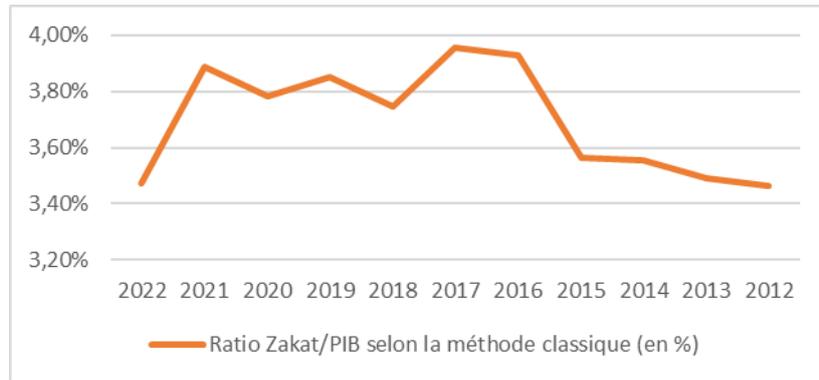
(B) Montant du Nisab (en Million MAD)	284 080,64	272 481,70	237 911,69	189 770,66	184 352,35	173 799,67	152 290,30	158 640,44	134 742,79	183 748,47	185 073,56
Montant net soumis à la Zakat (A-B) (en Million MAD)	1 586 185,24	1 694 315,64	1 508 819,19	1 517 154,87	1 412 332,53	1 442 597,03	1 371 080,50	1 178 977,94	1 116 665,35	1 032 464,66	979 075,87
Total Zakat (2.5%) (en Million MAD)	39 654,63	42 357,89	37 720,48	37 928,87	35 308,31	36 064,93	34 277,01	29 474,45	27 916,63	25 811,62	24 476,90
Produits Agriculture (en Million MAD)	130 299	143 963	117 094	128 643	124 083	120 297	110 550	114 841	99 121	113 128	97 582
Total de la Zakat sur les produits agricoles (5%) (en Million MAD)	6 514,95	7 198,15	5 854,70	6 432,15	6 204,15	6 014,85	5 527,50	5 742,05	4 956,05	5 656,40	4 879,10
Montant total estimé de la Zakat (en Million MAD)	46 169,58	49 556,04	43 575,18	44 361,02	41 512,46	42 079,78	39 804,51	35 216,50	32 872,68	31 468,02	29 356,00
Produit intérieur brut (PIB) total - 2018 (en Million MAD)	1 330 158	1 274 727	1 152 477	1 151 170	1 108 463	1 063 297	1 013 559	987 950	924 769	901 366	847 881
Ratio Zakat/PIB selon la méthode classique (en %)	3,47%	3,89%	3,78%	3,85%	3,75%	3,96%	3,93%	3,56%	3,55%	3,49%	3,46%

Source : Calculé par les auteurs sur la base des données de HCP Maroc

Selon la méthode classique et d'après le tableau n°04, la Zakat potentielle entre 2012 et 2022 varie entre un minimum enregistré en 2012 de 29 356,00 Million de Dirham soit 3,46% du PIB et un maximum enregistré en 2021 de 49 556,04 million de dirhams soit 3,89% du PIB.

Le graphe de Figure n°02 illustre l'évolution du ratio de la Zakat estimée par rapport au PIB de la même année entre 2012 et 2022 :

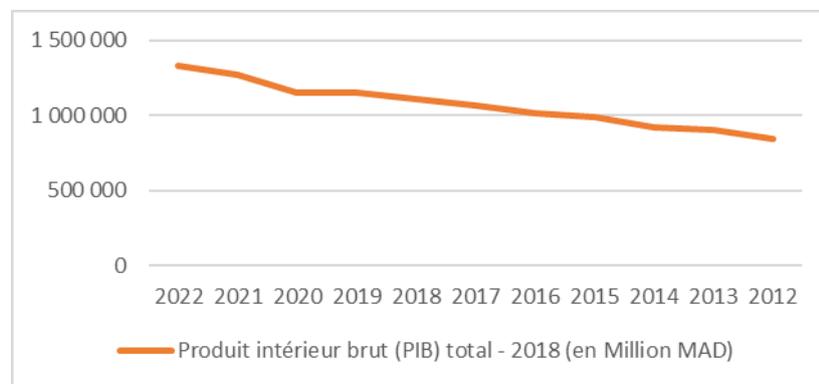
Figure 2 : Ratio Zakat/PIB selon la méthode classique (en %)



Source : Auteurs

Le graphe de Figure n°03 illustre l'évolution de la somme de la Zakat estimée entre 2012 et 2022 :

Figure 3 : Evolution de la somme de la Zakat estimée



Source : Auteurs

d. Estimation de la Zakat – Méthode alternative

Le tableau suivant récapitule l'ensemble des calculs pour estimer la Zakat en utilisant la méthode alternative :

Tableau 5 : Estimation de la Zakat – Méthode alternative

L'année concernée	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
La valeur totale de l'OR détenu par les ménages (en Million de MAD)	146 201,26	139 606,80	121 712,82	96 358,84	94 312,49	84 793,79	72 785,81	74 486,35	59 350,23	80 654,77	80 811,83
La monnaie en circulation (en Million MAD)	372 786	337 711	319 282	266 771	248 478	231 784	215 747	205 884	191 458	182 080	172 494
Réserves nettes de change auprès de la Banque (en Million MAD)	297 946	293 203	284 349	243 791	224 610	240 944	249 243	222 060	179 575	146 528	143 526
Variation des stocks (en Million MAD)	39 746	51 484	27 596	52 014	55 508	42 607	29 014	24 072	24 861	34 893	33 006
Élevage (bovins) (en Million MAD) (Estimé à 4500 DH/ tête)	13 954	14 305	14 292	15 018	15 485	15 138	14 918	14 810	14 574	15 051	14 755
Élevage Bétail (ovins) (en Million MAD) (Estimé à 1500 DH/tête)	32 701	34 090	33 161	32 388	29 820	29 796	29 795	27 764	28 825	29 249	28 646
Élevage Bétail (chèvre) (en Million MAD) (Estimé à 1200 DH/tête)	7 254	7 449	7 177	7 192	6 878	6 890	7 158	7 478	7 503	7 492	7 428
(A) Valeur totale (en Million MAD)	910 588,75	877 848,05	807 569,63	713 533,48	675 091,91	651 951,71	618 659,81	576 554,38	506 146,13	495 948,13	480 666,44
(B) Montant du Nisab (en Million MAD)	284 080,64	272 481,70	237 911,69	189 770,66	184 352,35	173 799,67	152 290,30	158 640,44	134 742,79	183 748,47	185 073,56
Montant net soumis à la Zakat (A-B) (en Million MAD)	626 508,12	605 366,35	569 657,94	523 762,82	490 739,56	478 152,03	466 369,50	417 913,94	371 403,35	312 199,66	295 592,87
Total Zakat (2.5%) (en Million MAD)	15 662,70	15 134,16	14 241,45	13 094,07	12 268,49	11 953,80	11 659,24	10 447,85	9 285,08	7 804,99	7 389,82
Marché des capitaux (en Million MAD)	74 010	91 106	77 158	82 661	76 786	82 697	76 948	59 792	63 899	59 502	58 731
Fonds sur les comptes de dépôt (en Million MAD)	2 547	2 338	2 158	1 787	1 900	1 837	2 027	1 390	1 017	1 619	1 620

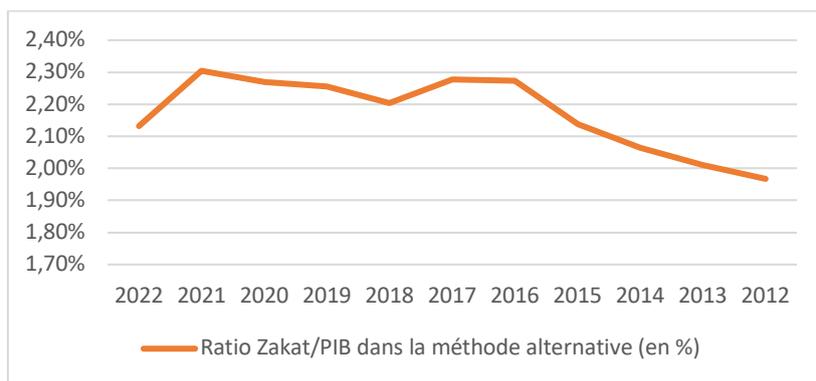
Encours du plan d'épargne national (en Million MAD)	46 973	47 387	41 972	44 438	40 596	40 475	37 928	37 536	32 166	31 943	27 860
Produits Agriculture (en Million MAD)	130 299	143 963	117 094	128 643	124 083	120 297	110 550	114 841	99 121	113 128	97 582
Montant net soumis à la Zakat(en Million MAD)	253 829	284 794	238 383	257 530	243 365	245 306	227 453	213 560	196 202	206 191	185 792
Zakat totale sur le revenu et les produits agricoles (5%) (en Million MAD)	12 691,43	14 239,68	11 919,14	12 876,48	12 168,24	12 265,29	11 372,63	10 677,99	9 810,12	10 309,56	9 289,61
Montant total estimé de la Zakat (en Million MAD)	28 354,14	29 373,84	26 160,59	25 970,55	24 436,73	24 219,09	23 031,87	21 125,84	19 095,21	18 114,55	16 679,43
Produit intérieur brut (PIB) total - 2018 (en Million MAD)	1 330 158	1 274 727	1 152 477	1 151 170	1 108 463	1 063 297	1 013 559	987 950	924 769	901 366	847 881
Ratio Zakat/PIB dans la méthode alternative (en %)	2,13%	2,30%	2,27%	2,26%	2,20%	2,28%	2,27%	2,14%	2,06%	2,01%	1,97%

Source: Calculé par les auteurs sur la base des données de HCP Maroc

Vu le manque de données, nous avons calculé de le bénéfice Encours du plan d'épargne national et celui de Marché des capitaux en utilisant un taux de 13,19% ,ainsi que le bénéfice sur les Fonds sur les comptes de dépôt est calculé en considérant un taux de 6%

Selon la méthode alternative et d'après le tableau n°05, la Zakat potentielle entre 2012 et 2022 varie entre un minimum enregistré en 2012 de 16 679,43 Million de Dirham soit 1,97% du PIB et un maximum enregistré en 2021 de 29 373,84 millions de dirhams soit 2,30% du PIB. Le graphe de la Figure n°04 illustre l'évolution du ratio de la Zakat estimée par rapport au PIB de la même année entre 2012 et 2022 :

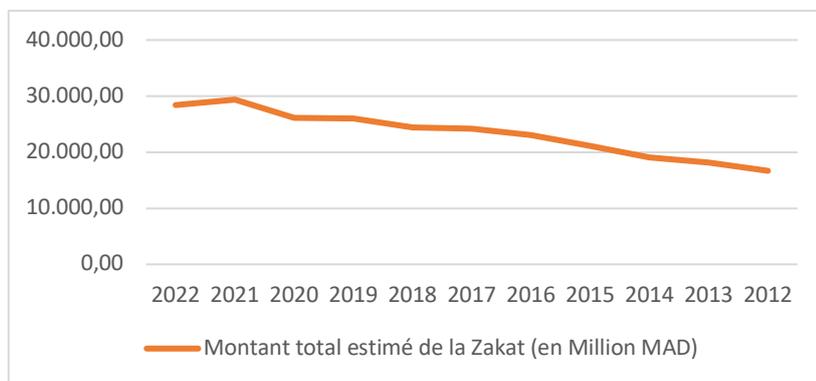
Figure n°04 : Ratio Zakat/PIB selon la méthode alternative (en %)



Source : Auteurs

Le graphe de Figure n°05 illustre l'évolution de la somme de la Zakat estimée entre 2012 et 2022 :

Figure n°05 : Evolution de la somme de la Zakat estimée



Source : Auteurs

7. Résultats et discussions

Pendant la période allant de 2012 à 2022, la méthode classique a permis d'estimer la Zakat du Maroc à 3,46% à 3,96% du PIB, alors que la méthode alternatives a permis d'estimer la Zakat du Maroc à 1,97% à 2,30% du PIB, cette estimation n'est pas loin des résultats obtenus par d'autres recherches ayant comme but l'estimation de la Zakat au Maroc par exemple les travaux de recherches de (Lahjouji & Kahf, 2021) et (Lahjouji & Lahjouji, 2024)) ont dégagé une estimation de la Zakat en taux par rapport au PIB en 2018 de 1,7% à 4,33% et ceci dépend essentiellement de l'approche adoptée pour le calcul soit Z1, Z2 et Z3 cités précédemment ou le niveau de revenu, et le papier de

(Attak, 2022) a conclu qu'au Maroc la zakat est capable de mobiliser des fonds qui s'élèvent en moyenne à 1,80% et 4,75% du PIB pour la période entre 2011 et 2020.

Les résultats obtenus dépendent étroitement des hypothèses de départ et de quelle jurisprudence sur laquelle le chercheur s'est basé. En effet, l'assiette qui sert comme base de calcul de la Zakat reste un sujet de divergence des différentes écoles islamique, ainsi le calcul de ladite assiette ne prend pas en considération les nouvelles formes des richesses qui n'existait pas à l'époque du prophète et qui n'ont pas été citée par ses paroles (Monzer, 1989) ce débat va au-delà de la forme des richesses à inclure dans l'assiette de la Zakat nonobstant mentionne que toute propriété qui dépasse l'usage personnel doit faire l'objet d'un prélèvement sous forme de la Zakat. En effet, l'excès des richesses personnelles doit faire l'objet d'une récupération d'une partie de la richesse pour la redistribuer aux moins riches ou défavorisés selon une logique bien défini ou bien la réinvestir avant la redistribuer, à noter que la doctrine islamique à des avis divergents concernant l'investissement des fonds collectés dans le cadre de la Zakat, la première considère que les fonds collectés doivent être versés directement à « l'Asnaf », et le deuxième avis, est ceux qui sont d'accord pour investir les fonds de la Zakat pour les fructifier.

L'estimation dégagé de 1,97% à 3,96% du PIB représente un potentiel important, et montre que la Zakat peut jouer un rôle principal pour réduire voir éliminer certaines formes de précarité au Maroc étant donnée le caractère multidimensionnel de la pauvreté. Cependant même avec la mise en place d'un fond de Zakat et un cadre juridique, la collecter effective de ce potentiel estimé et par la suite le distribué demeure une préoccupation majeure, en particulier si le système adopté par l'Etat est un système de collecte volontariste.

8. Conclusion

La mise en œuvre des deux méthodes, une est appelée classique et l'autre alternatives. Ces deux méthodes nous ont permis de dégager une estimation du potentiel de la Zakat au Maroc de l'ordre de de 3,46% à 3,96% du PIB selon la méthode classique et de 1,97% à 2,30% du PIB selon la méthode alternative, en sachant que ce travail à considérer une période de 10 ans pour obtenir ces résultats. Ceci montre qu'une opportunité de financement du secteur social est disponible mais n'est pas encore exploitée par l'Etat Marocaine.

Le potentiel calculer reste théorique, les méthodes engagées sont fondé sur des hypothèses pour simplifier le calcul. Le potentiel réel pourrait être plus important que celui obtenue par cette étude. D'autre part, le challenge des Etat, qui ont une organisation de la Zakat par la loi, se trouvent toujours devant des obstacles liés à la collecte et à la distribution des fond de la Zakat à l'instar des payés comme la Malaisie et Indonésie.

9. Référence

- Adraoui, M., Rouggani, K., & Amine, N. B. (2016). La finance islamique et le financement des PME au Maroc. *International Journal of Innovation and Applied Studies*, 18(3), 736-742.
- Arwani, A., Salenussa, S., Rahayu, N. W. I., Faiz, M. F., Cakranegara, P. A., Aziz, A., & Andiyan, A. (2022). The Development Of Economic Potential Of People In Pandemic Through Earning Zakat Distribution. *International Journal of Professional Business Review*, 7(2), e0414. <https://doi.org/10.26668/businessreview/2022.v7i2.414>
- Attak, E. houssain. (2022). Contribution de la zakat à la lutte contre la pauvreté au Maroc : Essai d'estimation. *Recherches et Applications en Finance Islamique*, 6(2), 219-237.

- Bouanani, M., & Belhadj, B. (2020). Does Zakat reduce poverty? Evidence from Tunisia using the Fuzzy Approach. *Metroeconomica*, 71(4), 835-850. <https://doi.org/10.1111/meca.12304>
- Bulletin Officiel. (1979, décembre 31). *Bulletin Officiel n°3504-bis du 11 safar 1400 (31 décembre 1979)*.
- CDVM. (2011). *La Finance Islamique* (p. 43). Conseil déontologique des valeurs mobilières. <http://www.cdvm.gov.ma/>
- Chakir, A., El Meskine, L., & Adjar, H. (2021). Zakat : A synthesis of contemporary Zakat funds' models in selected Muslim-majority countries. *Revue Internationale Des Sciences de Gestion*, 4(1), 434-449.
- El Meziane, A. (2023). La théorie des besoins revisitée à l'aune du comportement de l'agent économique musulman : Une application à la finance islamique. *humanizing economy*, 1(1), 83-101.
- Fauzia, A. S., Mulatsih, S., & Alexandi, F. (2021). Mapping the Potential of Zakat Collection Digitally in Indonesia. *International Journal of Zakat*, 6(3), 1-22.
- Firdaus, M., Beik, I. S., & Irawan, T. (2012). Economic Estimation and Determinations of Zakat Potential in Indonesia. *Islamic Research and Training Institute*.
- Ghaouri, M. H., Kassim, S., Abdullah Othman, A. H., & Zakariyah, H. (2023). Behavioural Intention of Zakat Participants Towards the Zakat Fund in Morocco. *ISRA International Journal of Islamic Finance*, 15(1), 36-53. <https://doi.org/doi.org/10.55188/ijif.v15i1.484>
- HCP. (2024). *Pauvreté & vulnérabilité | Site institutionnel du Haut-Commissariat au Plan du Royaume du Maroc*. https://www.hcp.ma/Pauvrete-vulnerabilite_r493.html
- Jahangir, R., & Bulut, M. (2022). ESTIMATION OF ZAKAT PROCEEDS IN BANGLADESH: A TWO-APPROACH ATTEMPT. *Journal of Islamic Monetary Economics and Finance*, 8(1). <https://doi.org/10.21098/jimf.v8i1.1455>
- Lahjouji, A., & Lahjouji, H. (2024). ACHIEVING SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS IN MOROCCO: THE ROLE OF ZAKAT. *The Economics & Management Review*, 2.
- Lahjouji, H., Rouggani, K., & Lahjouji, H. (2018). La gestion de la zakat dans le but de promouvoir l'investissement : Réalité et défis. *Journal of Islamic Economics and Finance*, 97-117.
- Lahjouji, & Kahf, M. (2021). Poverty Alleviation Through Potential Zakat Collection : Case of Morocco. *International Journal of Islamic Economics*, 3(2), 165-174. <https://doi.org/10.32332/ijie.v3i2.3509>
- Lahlou, M. T. (2018). *Marchés financiers islamiques et risque de spéculation* [Thèse de doctorat]. University Mohamed V.
- Lahlou, M. T. (2023, juin 9). *Le cadre fiscal et réglementaire n'est pas favorable à l'émergence d'une réelle finance islamique*. <https://www.maroc-hebdo.press.ma/mohamed-talal-lahlou-cadre-fiscal-emergence-finance-islamique>
- Marzouki, A. E., & Haitamy, M. E. (2021). Essai d'analyse de la relation de l'institutionnalisation de la zakat avec la pauvreté au Maroc. *Revue « Repères et Perspectives Economiques »*, 5(2), 43-68.
- Mawardi, I., Widiastuti, T., Al Mustofa, M. U., & Hakimi, F. (2023). Analyzing the impact of productive zakat on the welfare of zakat recipients. *Journal of Islamic Accounting and Business Research*, 14(1), 118-140. <https://doi.org/10.1108/JIABR-05-2021-0145>
- Monzer, K. (1989). Zakat : Unresolved issues in the Contemporary Fiqh. *Journal of Islamic Economics*, 2(1), 1-22.

- Mujahid, S. A. S. M. (2019). *ISLAMIC SOCIAL FINANCE AND THE IMPERATIVE FOR SOCIAL IMPACT MEASUREMENT*.
- *Prix de l'Or*. (2024, août 25). GoldPriceData.com. <https://www.goldpricedata.com/fr/gold-rates/morocco/gram/24k/>
- Razak, A. R. binti A. (2022). What Do We Know About Investment of Zakat Fund? *International Journal of Zakat*, 91-104.
- Salman Ahmed Shaikh. (2010). Sources of Public Finance in an Islamic Economy. *SSRN Electronic Journal*. <https://doi.org/10.2139/ssrn.1618187>
- Sari, M. D. (2013). Review on Indonesian Zakah Management and Obstacles. *Social Sciences*, 2(2), 76. <https://doi.org/10.11648/j.ss.20130202.18>
- Shaikh, S. A. (2015). Welfare Potential of Zakat : An Attempt to Estimate Economy wide Zakat Collection in Pakistan. *The Pakistan Development Review*, 54(4), 1011-1027.
- Shirazi, N. S. (2006). PROVIDING FOR THE RESOURCE SHORTFALL FOR POVERTY ELIMINATION THROUGH THE INSTITUTION OF ZAKAT IN LOW INCOME MUSLIM COUNTRIES. *IIUM Journal of Economics and Management*, 14(1), 28.
- Shirazi, N. S., & Amin, M. F. B. (2009). Poverty Elimination through Potential Zakat Collection in OIC-Member Countries : Revisited. *The Pakistan Development Review*, 48(4 Part II), 739-754. <https://doi.org/10.30541/v48i4IIpp.739-754>
- Subekti, A., Tahir, M., Mursyid, & Nazori, M. (2022). THE EFFECT OF INVESTMENT, GOVERNMENT EXPENDITURE, AND ZAKAT ON JOB OPPORTUNITY WITH ECONOMIC GROWTH AS INTERVENING VARIABLES. *Journal of Southwest Jiaotong University*, 57(3), 102-112. <https://doi.org/10.35741/issn.0258-2724.57.3.9>
- Suriani, S., Riyaldi, M. H., Nurdin, R., Fadliansah, O., & Wintara, H. (2021). Zakat and Sustainable Development : Effect of Zakat and Macroeconomic Variables on Dependency Ratio and Poverty. *2021 International Conference on Decision Aid Sciences and Application (DASA)*, 392-396. <https://doi.org/10.1109/DASA53625.2021.9682377>
- Syed, Y. S. N., Sanawi, N. H., Ghani, E. K., Muhammad, R., Daud, D., & Kasim, E. S. (2022). Examining technology improvement, procedural application and governance on the effectiveness zakat distribution. *International Journal of Ethics and Systems*. <https://doi.org/10.1108/IJOES-02-2022-0031>
- TGR & D.R.R.C.I. (2023, mars 31). *Note de service n°4.2023 du 31.03.2023 relative au répertoire des Comptes Spéciaux du Trésor (Edition 2023)*. Royaume du Maroc.
- Yerrou, H., Achmaoui, A., & Bezoui, O. (2023). The determinants of institutionalization of Zakat: The case of Morocco. *Islamic Economic Studies*, 31(1/2), 22-42. <https://doi.org/10.1108/IES-01-2023-0003>
- Zarfi, A. (2019). The integration of Awqaf, Zakat and Crowdfunding in Islamic Microfinance Framework : Focus on Moroccan case. *Researches & Applications Islamic Finance*, 3(1), 43-57.